



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
BOULEVARD DE LA MARNE A LA HAUTEUR DU CENTRE SOCIAL
A L'OCCASION DE LA FETE DES VOISINS
LE SAMEDI 16 JUIN 2007**

POLICE MUNICIPALE

EH/IE

APM 07/0650

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par Le Centre Socio - Culturel de
Royan sise 66 boulevard de la Marne à 17200 Royan, en date
du 14 mai 2007,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes
et des biens à l'occasion de la Fête des Voisins qui se
déroulera dans le quartier Marne Yeuse, le samedi 16 juin
2007,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : Le Centre Socio - Culturel de Royan est autorisé à
organiser la Fête des Voisins (repas de quartier, animations et
musique), le samedi 16 juin 2007.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera fermée sur le boulevard de la Marne
aux droits du Centre Socio - Culturel de Royan et du square René
Charron, le samedi 16 juin 2007 de 12h30 à minuit (voir plan joint).*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit boulevard de la Marne aux
droits du Centre Socio - Culturel de Royan et du square René Charron,
le samedi 16 juin 2007 de 12h30 à minuit (voir plan joint).*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation, le barriérage et
les déviations seront mis en place par les services techniques de la
ville et maintenus par l'organisateur pendant toute la durée de la
manifestation.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 29 mai 2007

**Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 30 mai 2007**

**Le Maire,
H. LE GUEUT**